



**Conseil Communautaire**  
**27 septembre 2018**  
**Damparis – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 66  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 80  
Date de la convocation : 19 septembre 2018  
Date de publication : 05 octobre 2018

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 122/18

#### **Objet**

Aire de covoiturage de  
Choisey – Avenant n°1 à la  
convention avec APRR

#### **Secrétaire de séance**

Jean-Louis MIGNOT

#### **Rapporteur :**

Gérard FERNOUX-COUTENET

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL. Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC. Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussière, O. Meugin, D. Michaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, R. Foret, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, J. Gruet, A. Hamdaoui, P. Jaboviste, N. Jeannet, P. Jobez, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, P. Roche, E. Schlegel, JM. Sermier, JC. Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, JL Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. Francois, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, M. Hoffmann suppléé par J. Marty-Quinternet, R. Curly, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

P. Verne à JP. Fichère, A. Albertini à D. Bernardin, M. Giniès à C. Crétet, F. Barthoulot à JC. Wambst, M. Berthaud à P. Jaboviste, C. Bourgeois-République à J. Péchinot, C. Demortier à J. Gruet, F. Dray à P. Jobez, D. Germond à JP. Cuinet, S. Hédin à L. Bernier, S. Kayi à JM. Sermier, JP Lefèvre à JB. Gagnoux, I. Mangin à N. Jeannet, S. Marchand à S. Champanhet.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JC. Lab, I. Voutquenne, V. Chevriaut, P. Tournier.

Dans le cadre de sa politique visant à développer les mobilités alternatives à l'autosolisme, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole met en place des actions pour développer la pratique du covoiturage. Ainsi elle aménage une aire de covoiturage, à proximité immédiate de l'entrée d'autoroute de Choisey, sur un terrain classé au Domaine Public Autoroutier Concédé de l'Etat (DPAC), concédé à la société APRR et qui sera cédé après travaux à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Une convention entre APRR et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été signée le 06 février 2018, après approbation du Conseil Communautaire réuni le 14 décembre 2017, pour préciser les modalités et condition techniques, juridiques et financières de la réalisation de l'aire de covoiturage, les obligations respectives des parties ainsi que les modalités d'exploitation et de maintenance des aménagements après travaux et dans l'attente de la cession.

Les marchés de travaux relatifs à cet aménagement ont été passés, les travaux ont débuté le 26 mars 2018 et des aléas de chantier induisant des surcoûts sont survenus pour un montant de 19 485,30€ HT. Il est proposé de répartir ces charges complémentaires entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et APRR pour un montant à chacune des parties de 9 742,65€ HT.

Par ailleurs, l'emprise du terrain à céder à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été modifiée, la voie de bus restant dans le Domaine Public Autoroutier Concédé. Ainsi seule la partie des terrains aménagés correspondant au parking et au quai sera cédée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention avec APPR pour l'aménagement d'une aire de covoiturage sur la commune de Choisey,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention avec APPR et tous les documents relatifs au financement de cette opération.

Fait à Damparis,  
Le 27 septembre 2018  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Principale
- APPR